

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

Habillé à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département
Jeudi 21 Mars 2024

328246

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°006-24 en date du 29 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de La Tour d'Aigues a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la Tour d'Aigues, et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation. Le public peut prendre connaissance de cette délibération qui est affichée pendant un mois minimum à l'entrée de l'Hôtel de Ville de La Tour d'Aigues conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme.

328217



ANNONCE FIN CONCERTATION MODIFICATION N°1 PLU CAVAILLON

La modification n°1 du PLU de Cavailhon intervient dans l'objectif d'ajuster l'CAP du Camp et de procéder à quelques ajustements du règlement écrit en zone 1Auea. Elle a été engagée par délibération du Conseil Municipal le 22 mai 2023.

La procédure fait l'objet d'une concertation du public engagée au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Par article de presse paru le 15 février 2024, il a été annoncé le démarrage de la concertation en date du lundi 26 février 2024. Elle se poursuivra jusqu'au 29 mars 2024 inclus, puis le bilan de la concertation sera tiré. Ce dernier sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour rappel : la procédure de concertation a été mise en œuvre à travers :
- La mise à disposition d'un dossier de concertation papier au service urbanisme, 31 rue Litran, aux jours et horaires d'ouverture au public sans rdv, du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12 h.
- La mise à disposition d'une version numérique du dossier de concertation sur le site internet de la mairie (<http://www.cavailhon.com>)
- La tenue d'une permanence le mercredi 13 mars 2024, salle VIDAU (passage VIDAU - Cavailhon) de 14 h à 18 h

Le public peut adresser ses observations sur le projet de modification n°1 sur le registre papier, par courrier (à l'attention de Mr Le Maire - Maire de Cavailhon - Place Joseph Guis - BP 80037 - 84301 Cavailhon cedex) ainsi que sur une adresse mail dédiée : concertation.plu@ville-cavailhon.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

SOS SUSPENSIONS
SAS au capital de 150.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle de l'Aspre
19 Avenue de l'Aspre
30150 ROQUEMAURE
HCS NIMES 821 139367

Par décision de la collectivité des associés en date du 30/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social de ROQUEMAURE (30150) Zone Industrielle de l'Aspre, 19 Avenue de l'Aspre à NIMES (30000) Zone Industrielle de l'Aspre.

éventuellement ses observations : - sur le registre d'enquête publique ou, - les adresses par écrit à Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur, 1 place de la Pastière 84470 CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE - les adresses par voie électronique à Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne par la messagerie : contact@chateauneufdegadagne.com

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (08h00-12h00 et 13h00 - 16h30), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne. Le dossier d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr>

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations Monsieur VAN DUC William le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie : 08/04 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, 23/04 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, 02/05 de 13h30 à 16h30 l'école maternelle Pierre GOUJON (accessible aux personnes à mobilité réduite) 10/05 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune <http://www.chateauneufdegadagne.fr>

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés. L'évaluation environnementale du projet de modification n°3 du PLU est consultable dans le rapport de présentation (pièce n°1) et a été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). L'avis est consultable dans le dossier d'enquête publique.

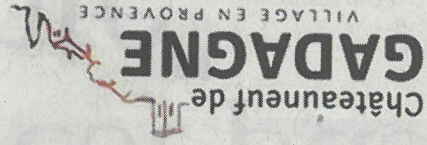
8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées. Les maître d'ouvrage de la modification n°3 du PLU est la commune de Châteauneuf-de-Gadagne dont le siège administratif est situé 1 place de la Pastière 84470 CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur LOUCHE au 04.90.22.41.10 ou contact@chateauneufdegadagne.com

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne : <http://www.chateauneufdegadagne.fr>

Communauté de Communes Rhône Lez Provence), aux heures d'ouverture au public,
• de façon matérialisée via le QR Code ci-dessous.

Le public pourra formuler ses observations :
• sur les registres d'enquête publique tenus dans les mairies de Valréas, Bollène, Suze-la-Rousse et Roche-Saint-Secret-Béconné, aux heures d'ouverture des mairies,
• par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Projet du SAGE du Lez, Hôtel de Ville, Place Aristide Briand, 84600 VALREAS,
• par registre matérialisé sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5193>,
• par courrier électronique à l'adresse mail suivante : registre-publicque-5193@registre-dematerialise.fr
Les contributions du public adressées par correspondance sont communiquées au commissaire enquêteur. L'ensemble des observations et propositions sont accessibles sur le site du registre dématérialisé.

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE



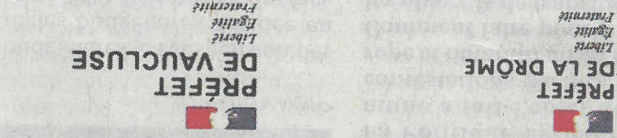
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 15 mars 2024 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLU.
Cette enquête publique se déroulera du 08 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.
Le projet de modification n°3 du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisme de la zone 3AU à vocation économique située secteur du « Moulin Rouge ».

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour approuver la modification n°3 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°3 du PLU en vue de son approbation.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur
Monsieur VAN DUC William, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INTER-PRÉFECTO-RALE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU LEZ

Les communes concernées sont :